

## Ordre du jour du Conseil du jeudi 24 janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **jeudi 24 janvier 2019 à 19h30** en la **salle du Conseil de l'hôtel de Ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ**.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

<b>SÉANCE PUBLIQUE</b>
------------------------

### SECRETARIAT

1. Présidente du CPAS – Madame Véronique BIDOUL – Prestation de serment en qualité de membre du Collège communal – 2.075.1.074.13/cr
2. Communication du Directeur général – 2.075/cr
3. Déclaration de Politique générale – Législature 2018-2024 – Adoption – 2.077.1/cr
4. Conseils communaux – Calendrier – Information – 2.075.2/cr
5. Police administrative – Gestion des sanctions administratives – Services des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux – Convention – Adhésion – Décision – 1.75/im

### CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

6. Centre Public d'Action Sociale (CPAS) – Membres du Conseil de l'Action Sociale – Désignation – Tutelle générale d'annulation – Arrêté du 28 décembre 2018 – Communication – 1.842.075.1.074.13/cr
7. Centre Public d'Action Sociale (CPAS) – Membres du Conseil de l'Action Sociale – Membres du groupe DRC+ – Élection – 1.842.075.1.074.13/cr

### REPRESENTANTS COMMUNAUX

8. Représentation du Conseil communal au sein d'assemblées diverses (Intercommunales wallonnes, Commissions communales, ...) – Critère de proportionnalité – Choix – Décision – 2.075.1.074.13/cr

9. Comité de concertation Commune/CPAS – Représentants communaux – Désignation – Décision – 1.842.075.15/lb
10. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 2.073.532.1/lb
11. ORES Assets – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.824.11/lb
12. Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon (IPFBW) – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.824.111/lb
13. Intercommunale in BW scrl – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.824.111/lb
14. Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.) – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.842/lb
15. Télévision communautaire Canal Zoom – Représentant communal effectif et suppléant à l’assemblée générale – Désignation – Administrateur de secteur – Proposition – Décision – 1.817/lb
16. Agence locale pour l’emploi (A.L.E.) – Représentants communaux – Désignation – 1.836.1/lb
17. Maison de l’urbanisme du Brabant wallon – Représentant communal – Désignation – 1.777.81/lb
18. Centre culturel du Brabant wallon – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.854/lb
19. Union des villes et communes de Wallonie (U.V.C.W.) – Représentant communal à l’assemblée générale – Désignation – 2.075.711/lb
20. SA Holding communal – Représentant communal à l’assemblée générale – Désignation – 2.075.712/lb
21. Agence immobilière sociale du Brabant wallon (A.I.S.B.W.) – Représentant communal – Désignation – 1.778.5/lb
22. Comité d’attribution et d’accompagnement des logements tremplin (C.A.A.L.T.) – Représentants communaux – Désignation – 2.073.513.2/lb

23. Comité d'attribution des logements d'insertion (C.A.L.I.) – Représentants communaux – Désignation – 2.073.513.2/lb
24. Contrat de Rivière Dyle-Gette (CRDG) – Représentant communal – Désignation – Décision – 1.777.83/lb
25. La Maison du conte et de la littérature a.s.b.l. – Représentant au sein de l'Assemblée générale – Désignation – 1.854.8/lb
26. La Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne – Représentants communaux – Désignation – 1.836.1/lb
27. Asbl « Anim'Mômes » – Représentants communaux – Désignation – Décision – 2.075.15/lb
28. Asbl « Foyer culturel de PERWEZ » – Représentants communaux – Désignation – 1.854/lb
29. Asbl « Comité du carnaval de PERWEZ » – Assemblées générales – Représentant communal – Désignation – 1.844/lb
30. Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné du Brabant wallon (FSEOS) – Représentants communaux – Désignation – 1.851.11.08/lb
31. Hesbaye Brabançonne Gal Culturalité – Représentants communaux – Désignation – 1.82/lb
32. A.s.b.l. Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (C.E.C.P.) – Représentant communal – Désignation – 1.851.12/lb
33. Commission Paritaire Locale (COPALOC) – Représentants du pouvoir organisateur – Désignations – 1.851.11.088.8/lb
34. Asbl Agence de développement local (A.D.L.) de PERWEZ –
  - Statuts coordonnés – Approbation ;
  - Représentants communaux (9) – Désignation ;
  - Administrateurs (5) – Proposition ;
  - Président du Conseil d'Administration – Proposition ;– Décision – 1.836.1/lb
35. Opération de rénovation urbaine – Commission de rénovation urbaine – Constitution de la Commission – Approbation – Décision – 1.836.1/lb
36. Accueil Temps Libre – Commission communale d'accueil (CCA) – Renouvellement de la composition de la C.C.A. – Désignation de deux membres effectifs et de trois membres suppléants – Décision – 1.851.121.858/vc

37. « Notre Maison » s.c.r.l. – Représentants communaux à l’assemblée générale – Désignation – 1.778.532/lb

#### FINANCES

38. Taxe communale sur la force motrice – Exercice 2019 – Approbation – Communication – 1.713/ju

39. Redevance communale pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition et le renouvellement de caveaux, cavurnes et columbariums dans les cimetières communaux – Exercice 2019 – Approbation – Communication – 1.713/ju

40. Taxes et redevances communales – Exercice 2019 – Approbation – Communication – 1.713/ju

41. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics relevant du budget ordinaire – Décision – 1.712/bm

42. Délégation du Conseil communal vers le Directeur général en matière de marchés publics relevant du budget ordinaire – Décision – 1.712/bm

43. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics relevant du budget extraordinaire – Décision – 1.712/bm

44. Délégation du Conseil communal vers le Directeur général en matière de marchés publics relevant du budget extraordinaire – Décision – 1.712/bm

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

45. Commission consultative communale d’aménagement du territoire et de mobilité – Renouvellement – Décision – 1.777.81/js

46. Révision du schéma de développement du territoire (SDT) du 27 mai 1999 – Avis – 1.777.81/js

47. Avant-projet d’arrêté adoptant les liaisons écologiques en Wallonie – Avis – 1.777.81/js

48. Permis d’urbanisme à caractère public – Administration communale de PERWEZ – Transformation de l’ancienne gare de PERWEZ et de ses abords – Avenue Hubert Jacobs 1 à PERWEZ – Modification de voirie communale – Décision – 2.073.511.1/js

### ENVIRONNEMENT

49. Police administrative - Modification du Règlement général de Police intégré afin de respecter le nouveau règlement d'ordre intérieur des recparcs gérés par la S.C.R.L. inBW - Décision - 1.75/js

### LOGEMENT

50. Comité d'attribution et d'accompagnement des logements 'Tremplin' (C.A.A.L.T.) - Représentants communaux - Désignation - 2.073.513/mvb
51. Comité d'attribution des logements d'insertion (C.A.L.I.) - Représentants communaux - Désignation - 2.073.513/mvb

### ENERGIE

52. Commune "énerg'étique" - Rapport annuel sur l'évolution du programme communal arrêté au 31 décembre 2018 - Approbation - 2.073.515.12/gw

### ACCUEIL TEMPS LIBRE

53. Accueil Temps Libre - Charte du jardin partagé de Perwez centre - Adoption - 1.851.121.858/vc
54. Accueil Temps Libre - Maison de la Jeunesse et de la solidarité, roulotte et jardin partagé de Perwez centre - Mise à disposition et partage des espaces - Convention entre le Centre Culturel de Perwez et le Service Accueil Temps Libre - Adoption - 1.851.121.858/vc

<b>SÉANCE HUIS CLOS</b>
-------------------------

### ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître d'éducation physique à titre temporaire - Emploi vacant - 2 périodes sur fonds propres - Du 1er octobre 2018 au 30 juin 2019 - Collège du 7 novembre 2018 - Ratification - 1.851.11.08/kp/gs
2. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 18 périodes - Du 27 octobre 2018 au 16 novembre 2018 - Remplacement - Collège du 7 novembre 2018 - Ratification - 1.851.11.08/lp/gs
3. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire nommée à titre définitif - Interruption de carrière - Annulation anticipée - Collège du 7 novembre 2018 - Ratification - 1.851.11.08/sd/gs

4. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 24 périodes – Du 6 novembre 2018 au 19 novembre 2018 – Remplacement – Collège du 14 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/mr/gs
5. Ecole communale de PERWEZ – Maître spécial d'éducation physique nommé à titre définitif – 4 périodes – Du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 – Interruption de carrière avec allocation de l'ONEM – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/nd/gs
6. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 24 périodes – Du 20 novembre 2018 au 27 novembre 2018 – Remplacement – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/mr/gs
7. Ecole communale de PERWEZ – Maître de psychomotricité à titre temporaire – Emploi vacant – 2 périodes – Augmentation de cadre – Du 19 novembre 2018 au 30 juin 2019 – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/sv/gs
8. Ecole communale de PERWEZ – Institutrice maternelle nommé à titre définitif – Emploi vacant – 12 périodes – A partir du 19 novembre 2018 au 30 juin 2019 – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/am/gs
9. Ecole communale de MALEVES, Implantation d'ORBAIS – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi vacant – 13 périodes – Augmentation de cadre – Du 19 novembre 2018 au 30 juin 2019 – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/sr/gs
10. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Directrice à titre temporaire – Emploi non-vacant – 24 périodes – Du 3 décembre 2018 au 8 mars 2019 – Remplacement de moins de 15 semaines – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/mfd/gs
11. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 20 périodes – Du 19 novembre 2018 au 21 décembre 2018 – Remplacement – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/vf/gs
12. Ecole communale de PERWEZ – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 4 périodes – Du 19 novembre 2018 au 21 décembre 2018 – Remplacement – Collège du 28 novembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/vf/gs
13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 24 périodes – Du 3 décembre 2018 au 30 juin 2019 – Remplacement – Collège du 7 décembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/mr/gs
14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 20 périodes – Du 22 décembre 2018 au 13 janvier 2019 – Remplacement – Collège du 21 décembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/fs/gs

15. Ecole communale de MALEVES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 13 périodes – Du 14 décembre 2018 au 21 décembre 2018 – Remplacement – Collège du 21 décembre 2018 – Ratification – 1.851.11.08/ml/gs

### Arrêté par le Collège communal du jeudi 10 janvier 2019

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Michel RUELLE

Jordan GODFRIAUX

#### *Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal*

##### *Article 20*

*Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.*

##### *Article 21*

*{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}*

*Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.*

*Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels il lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :*

*- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*

*- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*